

Postulat Amélie Cherbuin et consorts – Centraliser les offres pour l'hébergement social d'urgence

Texte déposé

Lorsque l'on est sans « chez-soi », l'hôtel constitue parfois l'unique alternative de logement. C'est une mesure régulièrement adoptée par les services sociaux. Pensées comme des solutions transitoires, ces situations sont bien souvent prolongées par la pénurie de logement, parfois au-delà d'une année. Derrière les chiffres ; ce sont des hommes, des femmes et parfois des familles, SDF, ne pouvant se faire à manger chez eux et vivant dans des locaux conçus pour le passage. Il est difficile, dans ces conditions, d'envisager un projet d'insertion.

En plus des coûts humains, cette situation impacte évidemment les finances publiques. Communes et canton dépensent chaque année plusieurs millions de francs pour financer l'hébergement des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hôtel.

La recherche et la gestion d'un séjour transitoire en hôtel reposent aujourd'hui sur les seules épaules de l'assistant social. C'est à lui seul que revient la lourde tâche de trouver un établissement disponible et dont les tarifs correspondent si possible aux normes du Revenu d'insertion (RI). Face à lui, de nombreux hôteliers refusent d'héberger des bénéficiaires du RI ou alors seulement en période creuse. D'autres profitent de l'urgence de la situation pour louer aux prix courants des chambres en rénovation ou ne correspondant pas aux standards hôteliers.

Il serait utile dès lors de créer une structure cantonale qui aurait comme objectif d'offrir un outil facilitant le travail des assistants sociaux en recensant, de manière centralisée, les établissements hôteliers acceptant de travailler avec le RI, ainsi que les chambres disponibles.

Le canton pourrait ainsi développer un contrat de collaboration type, permettant aux communes, respectivement aux Centres sociaux régionaux (CSR), d'une part, d'avoir un certain contrôle sur la salubrité de l'hébergement et, d'autre part, de négocier un prix préférentiel pour les bénéficiaires du RI moyennant une occupation durant un certain nombre de nuitées et un paiement garanti financièrement par l'aide sociale.

Cette structure pourrait également développer des partenariats par le biais de conventions avec des communes et des régies en vue de conclure des baux à moyen terme, permettant à des familles en crise, aidées ou non par le RI, d'être hébergées provisoirement à un coût inférieur à l'hôtel.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'État d'étudier l'opportunité de mettre en place un service centralisé au service des assistants sociaux des CSR permettant :

- d'avoir un *monitoring* des places vacantes en foyer d'hébergement d'urgence ;
- d'améliorer la qualité de l'accueil ;
- de lutter contre les prix de location abusifs ;
- de diminuer les coûts de l'hébergement social en hôtel des bénéficiaires du RI ;
- de diminuer la durée de ces séjours ;
- de développer une offre en appartements-relais pour les familles ;
- de soutenir et de conseiller les assistants sociaux en matière de logement.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Amélie Cherbuin
et 22 cosignataires*

Développement

Mme Amélie Cherbuin (SOC) : — Comme vous le savez, il est actuellement très difficile de trouver un logement. Cela est d'autant plus vrai pour les personnes qui sont au bénéfice du Revenu d'insertion (RI) et endettées. Sans logement, en dormant à gauche et à droite, il est impossible de conserver un emploi et, sans travail, il est impossible de décrocher un bail. C'est souvent le serpent qui se mord la queue. La solution transitoire à disposition des services sociaux est de placer des personnes dans des foyers collectifs, mais ces derniers sont souvent pleins. L'autre alternative est de placer ces personnes à l'hôtel. Ne vous méprenez pas, on ne parle évidemment pas d'un hôtel quatre étoiles. Les logements d'urgence de type hôtelier sont pris en charge par le RI. Les montants prévus sont de 80 francs par jour pour une personne seule ; 120 francs pour un couple et 150 francs pour une famille. À ce montant s'ajoutent 10 francs par jour et par personne pour les repas. Cela fait une charge pour le logement allant de 2400 francs pour une personne seule à 4650 francs pour une famille. Or, beaucoup de personnes logent à l'hôtel pendant une période allant de trois mois à deux ans. Cette dépense se monte donc à plusieurs millions de francs pour le canton. Les assistants sociaux sont désemparés lorsqu'ils doivent trouver un logement pour ces personnes. Les Centres sociaux régionaux (CSR) n'ont pas de gestion commune des hôtels, ce sont donc à chaque fois des recherches de places empiriques. De plus, il y a parfois des abus de la part des hôteliers qui ne respectent pas toujours les prestations incluses dans les prix des chambres. Certains louent presque uniquement leurs chambres aux bénéficiaires du RI et assurent ainsi 80 % de leurs revenus.

Le but de ce postulat est d'étudier la possibilité de créer une structure cantonale qui aurait comme premier objectif d'offrir un outil facilitant le travail des assistants sociaux en recensant les établissements hôteliers acceptant de travailler avec le RI et en mettant à disposition les disponibilités des chambres à louer de manière centralisée. Cette structure aurait ainsi la légitimité de négocier avec les hôteliers un prix journalier à la baisse, de s'assurer de la qualité de l'accueil, de trouver des alternatives moins onéreuses par convention pour des appartements relais auprès des régies ou auprès des communes, de surveiller l'adéquation des prix de location de studios ou de chambres des bénéficiaires du RI. Cette structure pourrait développer une collaboration efficace avec différentes associations actives dans le domaine du logement et envisager la création ou la promotion de nouveaux lieux d'hébergement d'urgence.

En soutenant ce postulat, nous offrons l'opportunité au Conseil d'État d'analyser la situation en matière de logements d'urgence et d'étudier la possibilité de diminuer les dépenses du RI, tout en offrant une aide efficace aux personnes en recherche de logement. Je vous remercie donc de faire bon accueil à ce postulat.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.